

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 16 Avril

LE RECRUTEMENT

DE L'ARMÉE COLONIALE

A l'heure où les crédits relatifs au Soudan et au Dahomey viennent de provoquer une si vive discussion, la question de l'armée coloniale est une de celles qui préoccupent l'opinion; elle est aussi on doit l'ajouter une des armes les plus dangereuses que la coalition réactionnaire emploie, le cas échéant, contre la République.

On se souvient de la campagne si peu patriotique menée, lors des élections de 1885, à propos de l'expédition du Tonkin, par la droite tout entière, et l'on se rappelle le demi-succès qu'obtint cette campagne au cours de laquelle on n'hésita pas à faire afficher dans de nombreuses communes le nom des jeunes soldats qui avaient été tués ou blessés dans cette lointaine expédition. Il est vrai que la droite ne perd aucune occasion de reprocher, avec sa bonne foi ordinaire, à la République de laisser abaisser et humilier le drapeau de la France !

Il n'y a pas à s'arrêter autrement à de telles accusations; il n'est pas moins vrai cependant que c'est une idée très juste que celle de l'organisation d'une armée coloniale, qu'à tous les points de vue cette organisation présenterait les plus sérieux avantages et que, si l'on peut regretter une chose, c'est que la constitution de cette armée ne soit pas déjà un fait accompli.

Il y a là une question urgente, nous l'avons souvent dit, nous le répétons encore; il ne suffit point de faire un premier pas vers sa solution; il faut au plus tôt aller jusqu'au bout de la route.

Comme l'a remarqué M. Cavaignac, ministre de la marine et des colonies, ce qui rend cette prompte solution plus désirable encore, c'est le vœu légitime de faire disparaître la dernière inégalité qui subsiste

encore dans la répartition des charges militaires.

Lorsqu'après la guerre de 1870-71, on a proclamé que le service militaire est égal et obligatoire pour tous, le Parlement — l'honorable M. Margaine l'a montré à la tribune du Sénat avec beaucoup de force et de vérité — a pris l'engagement moral de le compléter, dans l'application, par les mesures suivantes : faire que les charges militaires pèsent du même poids sur tous les citoyens; imposer à tous les hommes présents sous les drapeaux l'obligation de servir partout où le pays a besoin d'eux.

Or, le recrutement de l'armée par la voie du tirage au sort est, à cette heure, en contradiction manifeste avec ces idées. Le tirage au sort, sous l'empire de la législation actuelle est une anomalie et une iniquité.

Depuis la loi de 1889, tout cela est changé. Il n'y a plus en principe ni bons ni mauvais numéros, puisque tout le monde est astreint aux mêmes obligations.

Pourquoi donc a-t-on maintenu le tirage au sort? C'est que, pour assurer le recrutement de l'armée coloniale, on a cru nécessaire de continuer à prélever sur le contingent de chaque canton deux jeunes conscrits qu'on affecte d'office à cette armée. De sorte que, malgré tout, la vieille distinction des bons et des mauvais numéros subsiste encore. Seulement elle ne pèse plus que sur un petit nombre d'hommes.

Il faut avoir fait partie d'un conseil de révision pour savoir combien il est pénible d'avoir à statuer sur le sort des malheureux conscrits qui ont amené les bas numéros.

Lorsque le médecin prononce la formule sacramentelle : *Bon pour le service*, il sent et chacun sent avec lui le plus redoutable des arrêts. La plupart du temps, c'est un homme qu'on envoie à la mort.

Y a-t-il équivalence entre ce que le pays impose à ces jeunes gens et ce qu'il exige de ceux qui seront envoyés dans les régiments de la métropole ?

Cette injustice, tout le monde la reconnaît. Mais qu'y faire, dit-on ? Faut-il donc que nous renoncions à avoir des colonies ?

L'Angleterre, la Hollande ont des possessions immenses; elles entretiennent l'une et l'autre des troupes coloniales d'un effectif considérable, mais elles savent les recruter sans faire appel au tirage au sort. Seulement elles y mettent le prix.

Au point de vue de l'égalité des charges, cette argumentation n'est, croyons-nous, guère contestable.

« Ce qu'il faut faire, a ajouté avec non moins de raison M. Margaine, c'est que le soldat français sache bien qu'une fois incorporé sa place est partout, aussi bien au Dahomey qu'au Tonkin, partout enfin où le pays a besoin de ses services. Que se passera-t-il alors ? Si vous n'avez ni engagements ni rengagements, vous aurez l'armée tout entière. Ou bien vous ferez appel aux volontaires dans cette armée, et pour 2,000 appelés vous en aurez 10,000. »

Le Sénat a donc bien fait, comme conclusion de ce débat, d'adopter l'amendement de M. Margaine lequel est ainsi conçu :

« L'armée coloniale se recrute uniquement par des engagements et des rengagements volontaires. A défaut du nombre d'hommes qui seraient nécessaires, ils seront demandés au Ministre de la guerre par le Ministre de la Marine. »

Malheureusement, par suite d'un incident de procédure, l'amendement qui venait de triompher a été renvoyé à la commission de l'armée.

C'est donc un nouvel ajournement; nous demandons instamment qu'il soit très court. Le pays le demande avec M. Margaine et la majorité du Parlement.

Il y a là pour la France une question vitale puisqu'il s'agit à la fois de la défense de nos colonies mal assurée à cette heure et de la vie de milliers de jeunes Français qui ont droit à l'égalité de traitement sous le régime du service obligatoire.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

Au moment où, par suite du vote du Sénat, on allait partir en vacances, M. Pourquery de Boisserin demande à interpellier le Gouvernement, relativement aux contradictions entre les dépêches du colonel Terrillon et les paroles du commandant Fournier.

Après une chaude discussion, l'interpellation est renvoyée au 17 mai.

Au Sénat

Dans la séance de mercredi soir on a discuté les crédits coloniaux votés par la Chambre.

M. Tirard a revendiqué la responsabilité des affaires de 1890, époque à laquelle le gouvernement refusa de marcher en avant.

M. Barbey s'explique sur les dépêches relatives à cet incident. Il avait ordonné de débarquer les troupes empruntées au Sénégal et non les marins du *Sané*, parce qu'à ce moment sur 200 hommes d'équipages il y en avait 60 hors de service. Le rôle du commandant Fournier était d'ailleurs exclusivement maritime. Plus tard le *Sané* contribua au succès de nos troupes contre les Dahoméens.

« Il n'y a, dit M. Barbey, jamais eu de conflit entre la marine et les colonies. Si Béhanzin a violé les traités il faut une action énergique. »

Le crédit de 30 millions pour le Dahomey est voté, ainsi que celui de 360,000 fr. pour le Soudan.

La session est close jusqu'au 17 mai.

Au Dahomey

Un bâtiment se rendant au Dahomey a quitté, hier, Rochefort, à destination d'Oran où il embarquera des troupes.

La *Justice* publie une déposition de M. Bayol, ancien gouverneur de la Guinée, confirmant les instructions données au commandant Fournier, commandant du *Sané*, lui défendant de débarquer un seul homme.

En conséquence, le commandant Fournier opposa à M. Bayol un refus absolu, quoique le commandant Terrillon fût exposé à un retour offensif des Dahoméens.

Le *Figaro* publie un interview du Père Dorgère, se prononçant pour la marche sur Abomey, avec 5,000 hommes.

le palier du premier étage, où se trouvaient la reine et sa suite.

Tout en disant quelques mots galants à sa femme, et en lui baisant la main, dont elle avait ôté le gant parfumé de frangipane, Henri lognait du coin de l'œil la belle Charlotte de Sauve.

Puis il salua dames et poètes, et les voyageurs gagnèrent les appartements qu'on leur avait préparés, pour y faire un bout de toilette. Ce ne fut pas long : Henri et ses compagnons n'étaient point des mignons.

On fut bientôt réuni dans la salle d'honneur. Marguerite était vêtue avec magnificence. Elle aimait la parure, mais on eût dit qu'elle avait cherché à se surpasser ce jour-là.

Sa tête ornée d'un béret de velours incarnat d'Espagne étincelant d'or, rehaussé par une étoile en diamants, était ombragée de plumes. De cette coiffure orientale, que sa coquette préférait à celles d'usage à la cour, s'échappait sa chevelure, dont elle avait dissimulé la « noirceur » sous la poudre, que la mode commençait à prendre sous son patronage.

Le visage de Marguerite, aux lignes d'un développement harmonieux, aux contours d'une grâce virginale (elle n'avait encore que vingt-cinq ans), était animé d'un regard doux et rêveur, qui parfois s'égarait langoureusement sur la suite du roi. Un sourire charmant errait sur ses lèvres, qui semblaient provoquer le baiser.

(A suivre.)

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat
Méfiez-vous des contrefaçons!

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

VII

LE CHATEAU D'USSON

Déposant la dame-jeanne, il saisit dans sa large main le bras de l'écuyer, et de l'autre il n'eut pas de peine à lui ouvrir les doigts qui laissaient tomber le pesant flambard.

— Du vois bien, dit-il alors au pauvre officier tout penaud, que ce *schwert* est trop lourd pour toi. Moi, ch'avre perdu le mien. Merci, mon betit !

Il ramassa tranquillement le flambard, et à la confusion du boutillier, s'en servit pour décoiffer d'un seul coup la dame-jeanne.

Sans perdre une minute, il porta celle-ci à ses lèvres et, les joues gonflées, roulant des yeux de Silène, il la vida au grand ébahissement de l'écuyer.

— Et voilà, dit-il en lançant au loin le vase vide de son liquide. Ch'avre eu bien soif.

Emerveillé d'un pareil exploit, qu'en sa qualité de préposé aux caves il ne pouvait qu'admirer, le

sommeiller du château d'Usson pardonna tout.

— En voulez-vous encore, demanda-t-il avec empressement.

— Che ne dis pas non.

Une seconde dame-jeanne eut le sort de la première.

— Ouf ! fit Gargantua. Me v'la un beu sans mon assiedde.

— Avez-vous aussi bon appétit que soif.

— Mais oui, je manche bien, comme che pois bien. Che ne m'en blains pas... Et voilà des beudits blats qui...

— De petits plats ! ces énormes quartiers de venaison !

— Oh ! c'èdre bas cros, ça !

Et le reître s'empara d'un cuissot de chevreuil, au fumet relevé. Il y mordit à pleines dents, tout en rognonnant :

— Ce bedit morceau faisante... ça... ça... ouvre l'abédit.

— Je crois que vous n'avez guère besoin de l'ouvrir, capitaine.

— Un beu ça ne nuit pas : ça fait mancher tantavanche.

En cinq minutes, le cuissot était réduit à son os, que l'Allemand jeta avec dédain.

— Cela va-t-il mieux ? demanda l'écuyer.

— *Ia, ia*, gomme ça... che beu addentre maintenant. Seulement...

— Seulement ?

— Il faudrait encore un betit goup, pour faire descendre cette pequée.

— Cette bequée ?... Un cuissot qui eût fait le souper de deux écuyers ou de quatre pages !...

— Ah ! ch'avre bon abbédit.

— C'est probablement pour vous, le bourret commandé ?

— Le feu, gue vous vulez tire...

— Oui, le veau.

— C'est donc bien un feu, que ce pourret ?

— Un petit veau, bien tendre.

— Che l'aimerais mieux blos cros et moins dendre.

— Je dirai au maître queux, si vous le vulez, de laisser tout : pieds, jarrets, tête, fraise, trippes et boyaux :

— *Ia, ia*, dribes et poyaux !... Ah ! *mein lieber Freund*, ma chère amie !... dut, laissez dut !... Il y avre bien longdemp que che n'ai bien manché à mon abbédit...

— Et puis, laissez-moi aussi ce *schwert* : votre il rabelait à moi ma flamberge, et il va bien à ma main.

L'écuyer, ravi d'avoir noué connaissance avec un per-onnage qui faisait si bien honneur au vin et aux victuailles, et qui rappelait les paladins d'autrefois, consentit à ce que lui demandait le brave allemand.

Il s'empressa de conter à tous les gens du château les proesses dont était capable le capitaine des reîtres, et chacun courut voir le gros Gargantua, qui se promenait gravement et les mains derrière le dos, dans le bayle (cour) principal, en attendant son rôti. Il avait prié, du reste, qu'on le lui servit dans la cour.

— Ch'aimé le grand air ! moi, avait-il dit en aspirant fortement de ses vastes poumons. On y manche mieux, et plus longdemp.

Le Béarnais souriant et guilleret, avait atteint

